

Fonds de placement garanti RBC

Stratégie d'achats périodiques par sommes fixes FPG RBC

DIFFUSION EXCLUSIVE AUX CONSEILLERS

Non destiné à la clientèle



Stratégie d'épargne méthodique grâce au régime d'achats périodiques par sommes fixes FPG RBC®.

Que sont les achats périodiques par sommes fixes ?

Il s'agit d'une stratégie de placement simple par laquelle des dépôts sont effectués à intervalles réguliers dans un ou plusieurs instruments de placement particuliers. En recommandant cette solution à vos clients, vous les aidez à se constituer un capital au fil du temps, tout en échelonnant le coût de leur placement.

Cette stratégie vise à réduire les risques associés aux placements effectués en un versement forfaitaire au mauvais moment. Lorsque les prix sont bas, le nombre de parts pouvant être achetées augmente ; lorsque les

prix sont élevés, moins de parts peuvent être achetées. Vos clients améliorent ainsi les occasions de faire fructifier leur épargne tout en limitant les effets de la volatilité et en réduisant l'anxiété que font naître les périodes d'incertitude du marché.

Quels sont les avantages ?

En investissant régulièrement, quelle que soit la situation du marché, vos clients épargneront davantage au fil du temps et pourront obtenir des rendements supérieurs.

Ce sont des conseils que vos clients comprendront et apprécieront.

Votre épargne mensuelle peut vraiment faire la différence

Nombre d'années d'investissement	Cotisation mensuelle			
	50 \$	100 \$	250 \$	500 \$
5	3 309 \$	6 618 \$	16 545 \$	33 090 \$
10	7 335 \$	14 670 \$	36 674 \$	73 348 \$
15	12 233 \$	24 466 \$	61 164 \$	122 329 \$
20	18 192 \$	36 384 \$	90 960 \$	181 921 \$
25	25 442 \$	50 885 \$	127 212 \$	254 424 \$

Taux de rendement annualisé présumé de 4 %. Sert uniquement à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures d'un placement particulier. Source : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.



Assurances

Au cours des périodes de marchés haussiers et baissiers, les investissements effectués à intervalles réguliers au moyen d'achats périodiques par sommes fixes peuvent être à long terme une stratégie plus efficace que toute autre.

RBC Assurances® peut mettre la stratégie d'achats périodiques par sommes fixes au profit de vos clients grâce à la stratégie d'achats périodiques par sommes fixes FPG RBC.

Fonctionnement de la stratégie APSF FPG RBC :

1. Remplissez une demande de contrat de FPG RBC en indiquant que votre client souhaite établir un plan d'achats périodiques par sommes fixes FPG RBC. Effectuez le placement initial dans le FPG du marché monétaire canadien RBC en utilisant le fonds RLI 120, s'il s'agit d'un transfert de fonds à la Série 1 ou à la Série 2, ou le fonds RLI 125, s'il s'agit d'un transfert de fonds à la Série Placement.
2. Donnez les instructions de transfert et votre client devra choisir :
 - (a) le(s) fonds(s) et le montant en dollars à transférer,
 - (b) la fréquence des transferts, et
 - (c) la date des transferts (n'importe quel jour entre le 1^{er} et le 28 du mois).

Il est sécurisant de savoir que les économies de vos clients sont bien investies et bien protégées. La stratégie APSF FPG RBC constitue une solution de placement solide qui vous aide à répondre aux besoins de vos clients.

Pour obtenir de plus amples informations au sujet des FPG RBC et de la stratégie APSF FPG RBC, communiquez avec votre conseiller à la vente de RBC Assurances aux numéros suivants :

AGD : 1 866 235-4332.

OCRCVM/ACCFM : 1 888 770-2586

Veillez consulter le document Notice explicative et contrat FPG RBC pour connaître le montant minimal du dépôt initial et des transferts. Ces minimums doivent être respectés pour qu'un FPG RBC avec plan d'achats périodiques par sommes fixes puisse être établi.

Rémunération du conseiller

Vous recevrez la rémunération intégrale chaque fois que des fonds sont transférés des FPG du marché monétaire canadien RBC à un fonds à revenu fixe, à un fonds équilibré ou à un fonds d'actions avec l'option de récupération de la commission.



Assurances

À l'usage des conseillers. Non destiné à la clientèle.

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Les Fonds de placement garanti RBC sont des contrats de rente individuels à capital variable, appelés fonds distincts. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les fonds communs de placement sous-jacents et les portefeuilles offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Lorsque les clients déposent de l'argent dans un contrat de Fonds de placement garanti RBC, ils n'achètent pas des parts des fonds communs ou des portefeuilles gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et, par conséquent, ils ne possèdent ni les droits ni les privilèges détenus par les porteurs de parts de ces fonds. Les détails sur le contrat pertinent figurent dans le document Notice explicative et contrat FPG RBC qui se trouve à l'adresse rbcassurances.com/fpg.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. VPS111153

85907 (05/2023)